Jeudi 16 Mars 1848. **Prix : 15 Centimes.** 1re Année. — N° 19.

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ON S'ABONNE A PARIS, RUE BERGÈRE, N° 8.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris	30 fr.	16 fr.	9 fr.
Départements	36 »	19 »	11 »
Étranger	42 »	23 »	13 »

JOURNAL QUOTIDIEN.

Liberté. — Égalité. — Fraternité. — Justice. — Économie. — Ordre.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION,
Rue Bergère, n° 8.
On reçoit les Annonces, d'après un tarif très-modéré, à l'*Agence universelle*, place de la Bourse, 12, et à l'Administration.

Le journal LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE paraît à 4 heures du soir, et donne, AVANT TOUS LES AUTRES JOURNAUX :

1° Les dernières nouvelles des départements et de l'étranger, arrivées à Paris le matin;
2° Les publications du Gouvernement provisoire et les nouvelles de Paris du jour même ;
3° La revue des journaux de Paris du matin;
4° Les derniers cours des bourses de l'étranger, et ceux de la bourse de Paris.

IL DONNE EN OUTRE :

5° Des nouvelles spéciales relatives aux chemins de fer, à leur mouvement et à leurs recettes;
6° Des feuilletons scientifiques et littéraires ; des critiques des théâtres, le lendemain même des premières représentations, et des courriers de Paris;
7° Des annonces et programmes détaillés des spectacles, etc., etc.

Paris, 15 Mars.

Quel est le moyen de rassurer un homme qui a peur? N'est-ce pas d'éloigner de lui l'objet qui cause sa terreur? N'est-ce pas de faire renaître autour de lui la tranquillité, le calme, la paix? Si, au lieu d'employer ce moyen si simple et si naturel, on s'avisait de faire force menaces à ce poltron, et au besoin de lui tirer des coups de fusil, n'est-il pas bien probable qu'on augmenterait sa peur au lieu de la diminuer? Que fait-on cependant aujourd'hui, que font *le National, la Réforme*, et certains clubs, pour mettre fin à la panique qui règne parmi les capitalistes? Ils menacent le capital, soit directement, soit indirectement ; ils disent aux capitalistes : Si vous ne souscrivez pas de bon gré à l'emprunt national, à cet emprunt qui est émis à 100 fr., tandis que la rente est à 75 fr., nous publierons vos noms, nous vous signalerons à l'animadversion publique, et nous verrons bien si vous oserez tenir plus longtemps votre caisse fermée.

Voilà ce que l'on dit aux capitalistes pour les rassurer ; et comme on le suppose bien, ce langage ne fait qu'augmenter la panique. Chacun cherche à sauver sa propriété menacée, chacun cherche à échapper à cette terreur que quelques esprits égarés organisent contre le capital. Est-ce à tort ou à raison? Est-il vrai, comme quelques-uns l'affirment, que les capitalistes n'aient aucune raison de craindre, que la panique de la Bourse soit purement factice et qu'il y ait en ce moment une véritable conspiration de la peur? ou bien est-il vrai, comme d'autres le prétendent, que tout soit perdu en France, que la propriété se trouve débordée, et que nous soyons sur le point de tomber dans l'anarchie sanglante du communisme?

La vérité nous paraît être entre ces deux extrêmes. Au fond, la situation n'est pas mauvaise; la France républicaine est parfaitement en état de payer les dettes et les obligations que lui a laissées la monarchie; fussent-elles même deux ou trois fois plus considérables, ces obligations et ces dettes pourraient encore être couvertes ; à une condition, cependant : c'est que la paix soit maintenue au dehors, et que le commerce, l'industrie, puissent s'exercer au dedans en pleine sécurité?

Or, quelle est la situation à l'extérieur et à l'intérieur?

Au dehors, grâce à la conduite à la fois modérée et ferme de M. le ministre des affaires étrangères, nous avons les meilleures garanties de paix Aussi longtemps que la ligne de conduite tracée dans la circulaire de M. de Lamartine sera maintenue, il est probable que la paix du monde ne sera pas troublée.

Que se passe-t-il, au contraire, à l'intérieur? Qu'a-t-on fait pour rassurer, pour raffermir l'industrie, le commerce, le travail, que la révolution avait ébranlés?

Au lieu de les rassurer, n'a-t-on pas tout fait pour les alarmer? Que signifient toutes ces mesures socialistes que le Gouvernement a prises ou préparées, la limitation des heures de travail, l'organisation des ateliers de travail, la création de comptoirs d'escompte avec les deniers des villes et de l'État? Toutes ces mesures ne sont-elles pas des menaces de ruine adressées à l'industrie, au commerce, au travail des particuliers? Limiter en ce moment où toutes les consommations se resserrent, où, par conséquent, les prix des produits de l'industrie tendent à baisser, limiter le nombre des heures de travail, n'est-ce pas condamner les industriels à travailler à perte? Élever des ateliers nationaux en concurrence avec les ateliers particuliers, n'est-ce pas vouer ceux-ci à une ruine certaine? Comment, en effet, lutter avec les ressources d'un particulier ou d'une association de particuliers contre des établissements qui s'appuyeront sur le capital du pays tout entier? Élever enfin des comptoirs d'escompte avec les fonds des villes et de l'État, n'est-ce pas condamner successivement les banques privées à se fermer? Comment soutiendraient-elles la concurrence de ces comptoirs qui, au besoin, pourraient faire l'escompte pour rien, puisque ce serait l'État qui leur fournirait les fonds? A ce métier, l'État se ruinerait sans doute; mais, auparavant, il aurait désorganisé, ruiné toutes les entreprises particulières.

Voilà ce qui sortirait inévitablement des déplorables décrets du Gouvernement, si ces décrets recevaient pleine et entière exécution, et voilà ce qui épouvante l'industrie, le commerce et la Banque! Ajoutez encore à cela les circulaires de M. Ledru-Rollin, ces circulaires qui font peser sur nos concitoyens des départements la menace de je ne sais quelles dictatures compressives et inexorables! Ajoutez-y, disons-nous, ces manifestations imprudentes d'un système que l'expérience du passé devrait avoir condamné à jamais, et vous aurez une explication suffisante de la panique. Vous comprendrez pourquoi l'industrie ralentit ses travaux, le commerce ses achats, pourquoi la Banque resserre ses crédits, pourquoi en un mot la terreur paralyse et comprime la laborieuse activité du pays.

De grandes fautes ont donc été commises ; ces fautes, il faut les réparer. On a alarmé le pays par des plans dangereux d'organisation du travail et par des circulaires menaçantes ; qu'on le rassure en retirant les décrets relatifs à cette chimérique organisation du travail, et que l'on prenne d'autres mesures pour améliorer la condition des masses laborieuses ; qu'on affranchisse les subsistances de tout droit et qu'on lève les prohibitions qui ralentissent le mouvement de nos échanges avec l'étranger; en même temps, que l'on rassure nos concitoyens par des paroles de conciliation et de paix ; que l'on refasse, en un mot, à l'intérieur, la noble circulaire de M. de Lamartine.

Si le Gouvernement provisoire a le courage de revenir ainsi sur ses actes passés et de se tenir désormais dans le droit chemin de la modération et du sens commun, nous sommes convaincus que la panique ne tardera pas à se calmer, et que les aspérités de la situation s'aplaniront d'elles-mêmes ; sinon nous ne voyons, en vérité, aucune issue à la redoutable crise qui vient d'éclater ; nous ne voyons dans l'avenir que la désolation et la ruine !

M. Hippolyte Castille vient d'adresser la circulaire suivante aux électeurs du département du Pas-de-Calais.

Je m'offre à vos suffrages pur de toute complicité avec le passé. J'ai vécu dans la carrière indépendante des lettres; mais en ces temps de lutte, de même que le travailleur quitte pour le fusil les instruments du travail, j'ai déposé la plume du littérateur pour m'armer de celle du publiciste.

Je me suis depuis longtemps préparé par l'étude et la méditation à notre régénération sociale. Mon programme politique est irrévocablement arrêté. — Ma profession de foi sera ce qu'elle doit être dans un temps où les longues phrases ne servent souvent qu'à voiler la pensée, elle sera brève et lucide.

Je crois à la République comme je crois en Dieu !

Je prends devant vous l'engagement formel de la servir *quand même*, de toute ma force, de tout mon courage!

Quant aux questions sociales qui surgissent de toutes parts, leur solution gît tout entière, j'en ai la ferme conviction,

4° Dans l'exercice de toutes les libertés ;

2° Dans le renversement des monopoles et des privilèges ;

3° Dans la réduction graduelle des charges de l'État, et conséquemment dans la diminution des impôts.

Pour la politique extérieure, je me range entièrement aux avis exprimés dans la circulaire d'un des plus grands citoyens de notre jeune République, de Lamartine : prosélytisme du bon exemple, propagande armée s'il le faut en faveur des peuples qui voudraient comme nous combattre pour leur indépendance.

Que vous me jugiez ou non digne de vos suffrages, voilà, citoyens, quelle sera la règle invariable de ma vie politique.

Hippolyte CASTILLE.

Les nouvelles particulières que nous recevons journellement de la province ne sont pas très-satisfaisantes. Bon nombre de gens attachés de cœur et de bourse à l'ancien régime crient bien haut : Vive la République ! Et à l'abri sous leur masque patriotique, ils s'en vont semant la calomnie partout où ils passent. Le moindre incident sert de prétexte à ces Baziles politiques : destitue-t-on quelque vieux cumulard, quelque fonctionnaire obèse et enrichi, nos Baziles ont la fièvre et poussent des gémissements à attendrir les rochers. A les entendre, on va leur couper la tête. Le sublime décret qui abolit la peine de mort en matière politique n'est plus qu'une fiction.

Citoyens, fermez l'oreille à ces perfides insinuations ! Eloignez de vous les calomniateurs ! Ayez confiance dans la République ; groupez-vous en frères autour d'elle. Sous ces calomnies, touffues comme l'herbe au cimetière, se cachent des reptiles qui cherchent à empoisonner de leur venin la représentation nationale. Avant que le jour du vote ne soit venu, surveillez les malignes influences. Étouffez-les dès leur naissance par la pureté de vos sentiments, par votre générosité, par votre franchise, par des paroles de conciliation et de fraternité.

Les fonctionnaires et les censitaires de l'ancien régime seraient, nous le savons, très-disposés à soutenir la République, pourvu que la République voulût bien leur laisser les prérogatives petites et grandes, les privilèges de tout genre que leur octroyait la monarchie. Ce n'est pas, entendez-vous bien, qu'ils aient beaucoup d'amour pour leur cher Louis-Philippe ; dans le fond ils s'en soucient médiocrement. Ce qu'ils aiment par dessus tout, ce sont leurs places petites et grosses; ce qu'ils affectionnent sincèrement, ce sont leurs privilèges! Ces sentiments sont très-touchants sans doute, mais il faut pourtant bien que ces braves gens en prennent leur parti. La République ne demande pas mieux que d'être agréable à tout le monde; mais le moyen, s'il vous plaît, hommes intéressants, de vous conserver vos sinécures, alors que des milliers de travailleurs manquent de nécessaire? Le moyen de vous laisser les seuls électeurs, les seuls éligibles, les seuls...? Décidément, vous ferez mieux d'en faire votre deuil de bonne grâce, et de vous rallier avec sincérité au nouveau Gouvernement.

REVUE DES JOURNAUX.

Le National apprécie en ces termes les conséquences inévitables du mouvement qui entraîne l'Allemagne dans la voie du progrès démocratique :

« Quel pas de géant fait depuis le 24 février jusqu'à ce jour ! » s'écrie ce journal, « et combien les graves événements dont la France a été le théâtre ont trouvé les esprits préparés en Allemagne ! A peine l'étonnante nouvelle a-t-elle franchi le Rhin que déjà tout s'émeut, tout s'ébranle, tout se précipite. Il n'est plus question de ces vaines et puériles constitutions, honte des princes allemands, qui payèrent par tant de mensonges et de fraudes le sang si généreusement versé par l'Allemagne dans la rude campagne de 1813.

» Celui-ci accorde la liberté absolue de la presse, celui-là convoque les assemblées nationales et se remet à leur foi ; cet autre, ennemi juré de la périodicité des diètes, se hâte de rendre la diète périodique. Tous se pressent dans cette voie de concessions et de liberté; et si, parmi nous, nous avons tant de républicains nouveaux, qui ne peuvent assez hautement faire leur adhésion, l'Allemagne a maintenant dans ses princes des constitutionnels nouveaux qu'elle était loin de savoir si zélés pour les assemblées délibérantes, la liberté de la presse et le jury.

» Ce qui pousse si hâtivement les princes allemands, c'est la peur d'être devancés par les peuples. Vain espoir! ils seront devancés, ils le sont déjà. Que font-ils, en effet, autre chose que de nous emprunter des garanties constitutionnelles, base, il est vrai, des sociétés modernes, mais qui ne sont qu'un acheminement à des destinées ultérieures? Et qui ne voit que la révolution de février, que la proclamation de la République française empiète bien plus loin sur l'avenir? Mais, quoi qu'il en soit à cet égard, la transformation constitutionnelle de l'Allemagne n'en est pas moins fait d'une extrême importance. Tout le Nord s'en ressentira nécessairement, et la Pologne a là un gage certain de sa résurrection nationale.

» En effet, lors de l'insurrection hardie de 1841, lorsque les Russes furent brusquement expulsés de Varsovie, si la Pologne eût été limitrophe de la France, son affranchissement était certain. Il en aurait été pour elle comme il en a été pour la Belgique, et, quand même le sang français aurait dû couler à flots dans cette lutte, notre généreuse alliée aurait été défendue, et, nous le disons sans hésiter, aurait été sauvée.

» L'Allemagne libre remplira auprès de la Pologne cet office que l'éloignement des lieux nous a empêchés de remplir. On connaît trop bien la vitalité de la nation polonaise, son indomptable énergie et la témérité de son désespoir pour douter que bientôt quelque coup ne soit tenté par elle. Alors, si l'Allemagne veut (et comment, délivrée du joug de ses princes, ne voudrait-elle pas?), la Pologne aura un appui qui annulera toutes les forces du czar. Rien ne pourra empêcher les patriotes allemands et français de secourir efficacement la démocratie polonaise. Où seront les ressources de l'autocrate capables de faire tête à la Pologne insurgée à l'Allemagne et à la France, la secourant? C'est une ère de grande justice internationale qui commence avec le 24 février ; et les nations civilisées, dont la puissance est tellement prépondérante, ne souffriront plus qu'on opprime et égorge sous leurs yeux, à leurs portes, des frères qui leur tendent la main, et qu'appuyé sur la seule force brutale, on foule aux pieds humanité, nationalité, droit, liberté.

La Réforme. La critique que plusieurs journaux ont faite de la circulaire de M. Ledru-Rollin inspire à ce journal les observations suivantes :

« Le citoyen Ledru-Rollin, dans son dernier avis, dit à ses commissaires : « Les élections sont votre » grande œuvre; elles doivent être le salut du pays. » Mettez-vous en garde contre les intrigues des hom-

» mes à double visage qui, après avoir servi la » royauté, se disent les serviteurs du peuple... Il » faut être pur des traditions du passé. »

» Ce premier verset a fait crier tous les aristocrates et tous les endormeurs; ils s'élèvent les uns et les autres contre cette condamnation vigoureuse qui met en dehors, non pas du droit, mais du service républicain, les intrigants à double visage, les serviteurs de la monarchie transformés en courtisans du peuple. Cette façon de flétrir la canaille aux consciences faciles les indigne, et les voilà qui s'appuient sur la souveraineté du peuple, les voilà qui pointent les principes de la révolution contre la révolution sanglante encore et toute meurtrie.

» Ces grands citoyens, en vérité, bravent un peu trop la pudeur publique. Il y a deux mois, quand nous défendions, dans ces colonnes, la révolution et la souveraineté du peuple, c'était contre nous un concert de malédictions et de huées : on nous déclarait indignes d'entrer en communion avec les civilisés de la monarchie; on nous dénonçait comme anarchistes au citoyen Hébert. Et voilà qu'aujourd'hui le droit étant conquis pour tous, un ministre de la révolution vengeresse est accusé, parce qu'il enjoint à ses commissaires de surveiller les intrigues de ladite monarchie! Voilà qu'on invoque le droit absolu contre un ministre de la République, parce qu'il ne veut pas laisser passer les conspirations du privilége!

» Mais là n'est pas tout le scandale, s'il faut en croire ces révérends pères. La circulaire aux délégués porte dans ses plis ce blasphème indigne, abominable, cette parole de vertige et de sang : « Il faut que » l'Assemblée soit animée de l'esprit révolutionnaire, » sinon nous marchons à la guerre civile et à l'anar» chie.... Pas de transactions, pas de complaisan» ces, etc. »

» Hélas! les intérêts et les peurs s'irritent d'une déclaration pareille. Rien de plus vrai, pourtant. Nous aurons la guerre et l'anarchie, si nous n'avons pas le gouvernement du droit, si l'esprit de la révolution ne pénètre pas la future Constituante!

» Nous pourrions ici marquer toutes les étapes, étapes funèbres qui sont devant nous et que nous ferons s'il y a combat, car il faut avant tout que la République vive et dure; mais nous aimons mieux faire un appel à tous les citoyens et les convoquer pour le service d'une révolution qui porte la paix et l'égalité, mais qui porte aussi la guerre et toutes ses torches et toutes ses vengeances. »

La Presse, pour mettre un terme à la crise financière, propose, comme moyen de faciliter les escomptes en préservant les réserves métalliques, de donner dans toute la France *cours légal* aux billets de banque.

La crise financière qui règne en ce moment a plus d'un trait de ressemblance avec celle qui, vers la fin de l'année dernière, jeta une si grave perturbation en Angleterre, dit ce journal. Mais, au fond, notre situation est meilleure.

En effet, les capitaux, chez nous, n'ont pas émigré, comme en Angleterre; ils ne sont pas sortis en masse du pays pour aller solder au dehors des spéculations déraisonnables. Les capitaux sont en France, comme ils y étaient il y a un mois. Seulement, ils se cachent, se concentrent et ne circulent plus.

Le billet de banque n'ayant pas *cours légal*, chacun veut s'approvisionner de numéraire pour ne courir aucun risque d'être pris au dépourvu.

L'encaisse de la Banque doit nécessairement diminuer avec une grande rapidité sous le coup de ces demandes multipliées, et plus il diminuera, plus les escomptes devront se restreindre, car la Banque ne peut s'exposer à ne pouvoir plus rembourser ses billets.

Or, la diminution des escomptes en ce moment serait un mal immense. Jamais le commerce n'eut un plus grand besoin de mobiliser toutes ses bonnes valeurs. Jamais l'assistance du crédit ne lui fut plus indispensable.

Qu'y a-t-il donc à faire pour prévenir ce malheur?

Quelque chose d'analogue à ce qui s'est fait, à ce qui a réussi en Angleterre : accroître les moyens d'escompte.

Comment accroître les moyens d'escompte?

En préservant les réserves métalliques de l'assaut général qui est dirigé contre elles en ce moment.

Un moyen sûr d'obtenir ce résultat serait de donner *cours légal* aux billets de banque. Par là, la nécessité de se procurer des écus serait supprimée pour tout le monde, puisque tout le monde serait certain de pouvoir faire ses payements avec le signe représentatif de ces écus. Les caisses de la Banque n'étant plus assiégées, les escomptes pourraient être faits sur une large échelle, et le commerce en éprouverait un soulagement sensible.

Le billet de banque, dira-t-on, se dépréciera. — Pourquoi? Ne sera-t-il pas garanti et par les réserves en numéraire qui s'accroîtront au lieu de diminuer, et par le portefeuille de la Banque chaque jour rempli de bonnes valeurs escomptées qui, venant successivement à échéance, renouvelleront sans cesse les ressources disponibles? Une telle crainte est chimérique.

Ce que nous demandons est beaucoup moins grave que ce que la banque d'Angleterre a été autorisée à faire le 25 octobre dernier, beaucoup moins grave que ce qui a été décrété, il y a quelques jours, pour les caisses d'épargne, sur la proposition de M. Garnier-Pagès. Les circonstances justifient complétement la mesure. Après avoir fait tomber les barricades qui gênaient la circulation dans les rues, il faut absolument faire tomber les barricades qui entravent le crédit.

ACTES OFFICIELS DU GOUVERNEMENT.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le Gouvernement provisoire arrête :

M. Vavin, ancien député de Paris, est nommé liquidateur général et chargé de l'administration provisoire des biens de l'ancienne liste civile et du domaine privé, etc.

Les fonctions de M. Vavin, sur sa demande formelle, seront gratuites.

Fait à Paris, le 12 mars 1848.

D'après un décret du Gouvernement provisoire, suivi d'un arrêté du ministre de la guerre, les nominations indiquées ci-après viennent d'avoir lieu dans l'administration centrale :

Le général de division Randon est nommé directeur des affaires de l'Algérie;

Le citoyen Fellmann, chef du bureau de l'administration générale et des affaires arabes, est nommé sous-directeur des affaires de l'Algérie; il conservera son traitement actuel et la direction de son bureau;

Le citoyen Larabit est nommé sous-directeur du personnel et des opérations militaires.

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les recteurs d'académie.

Monsieur le recteur,

Il n'importe pas seulement que les études suivent leur cours; il faut aussi que les nombreuses industries qui sont appliquées à leur service n'éprouvent aucun arrêt. Répandez donc autour de vous, sur mon invitation, toutes les assurances nécessaires au rétablissement de l'activité de la librairie universitaire.

Les études classiques qui ont toujours joué un si grand rôle dans le développement de l'esprit français ne peuvent encourir dans la République aucun dommage. Les changements à introduire dans le système général des lycées et des colléges ne sauraient porter sur les auteurs qui ont été consacrés par une si longue et si respectable expérience pour servir de base à l'enseignement. En principe, vous êtes autorisés à faire savoir que mon intention est qu'aucun des livres d'étude rangés dans le catalogue de l'année 1847-1848 n'en soit éliminé.

En vous avertissant que les études devaient reprendre leur cours, je vous ai d'ailleurs suffisamment indiqué que l'intention du Gouvernement était que les examens, les concours, les distributions de prix aient lieu aux époques ordinaires.

Que le mouvement et la paix renaissent donc à la fois dans nos écoles et dans les ateliers qui les desservent. La République, en excitant l'émulation de la jeunesse studieuse, doit contribuer à la prospérité de la librairie. Les encouragements au mérite et à l'intelligence appellent les livres.

Paris, 14 mars 1848. CARNOT.

Une députation nombreuse de Grecs résidant à Paris s'est présentée à l'Hôtel-de-Ville pour faire acte d'adhésion à la République.

M. Diamantopolos, l'un d'eux, revêtu du costume national et portant l'étendard grec à la main, a donné lecture d'une adresse dans laquelle nous remarquons les passages suivants :

« C'est en Grèce que naquirent autrefois la liberté et la civilisation; mais depuis, envahie par des hordes barbares, ensevelie sous ses ruines, longtemps on la crut morte, jusqu'au jour marqué par la Providence, où elle se releva et reparut vivante aux yeux de l'Europe étonnée.

» Cependant, faible encore et née d'hier, la Grèce a besoin du concours des nations puissantes qui ont protégé son berceau, pour achever de grandir et de reconquérir son indépendance et son unité.

» C'est vers la France, surtout, qu'elle tourne ses regards; vers cette France qui a pris pour devise *Fraternité*, et dont la noble sympathie s'étend à l'humanité tout entière.

» Gloire aux génies qui brillent à la tête de cette noble nation! Gloire, trois fois gloire à la France! »

M. Ed. Adam, adjoint au maire, a répondu :

« Aucuns des étrangers présents à Paris n'avaient plus de droits que les Grecs à saluer l'avénement de la République en France; c'est le fruit longtemps mûri des grandes idées de liberté, d'égalité, que la Grèce, en d'autres temps, a semées dans le monde.

» L'amitié timide et faible du pouvoir déchu avait causé à la Grèce de graves embarras; elle en triomphera, nous n'en doutons pas, avec l'aide moral des puissantes sympathies de la France, redevenue pour les peuples une alliée sincère, forte et sûre. »

M. Pagnerre. Un des premiers témoignages de sympathie qui ait été donnés à la Grèce par le Gouvernement républicain a été l'accomplissement des engagements pris envers la Grèce par l'ancien gouvernement.

(La députation se retire aux cris répétés de *Vive la République! vive le Gouvernement provisoire!*)

La députation offre au Gouvernement provisoire le drapeau de la nation grecque.

M. Pagnerre. Nous l'acceptons avec reconnaissance. Il va orner la grande salle, avec ceux des États-Unis et de la Suisse que nous avons déjà reçus.

MM. Massol, rédacteur du journal *l'Observateur français*, à Londres, et J. Caplin, ont apporté au Gouvernement provisoire une adresse votée par les Français résidant à Londres, et le produit d'une collecte en faveur des blessés, des veuves et orphelins de Février.

« Le Gouvernement provisoire, a dit M. Caplin, a trouvé en Angleterre les plus vives sympathies. Plusieurs assemblées démocratiques y ont été tenues, et le drapeau français y a été déployé avec les mots : *Vive la République française!* »

EMPRUNT NATIONAL.

Il a été souscrit ce jour, à la recette centrale de la Seine, rue Neuve-des-Mathurins, 36 :

Par MM. Gabriel Odier et Comp....	1,117,800 f.
— Blanc (Jacques-Antoine, Mathieu et Comp.).....	1,570,000
— Billaud, pour le compte de la compagnie des agents de change de Paris....	300,000

Élections de la Garde nationale mobile.

De toutes parts s'élevait le vœu que les élections de la garde nationale, fixées au 18 du courant, fussent prorogées de quelques jours. On nous apprend ce soir, dit le *National*, que par suite des difficultés que présenterait la fusion des compagnies de grenadiers et de voltigeurs dans les bataillons, et la division en huit compagnies, les élections générales de la garde nationale seront remises au 23.

On lit dans ce journal, au sujet de ces élections :

« L'élection des colonels et lieutenants-colonels de la garde nationale sera la première manifestation officielle de la population parisienne depuis l'établissement de la République.

» La garde nationale, conçue sur de larges bases, contient aujourd'hui le peuple tout entier; le résultat de cette élection, à la veille de la convocation des assemblées électorales pour l'Assemblée nationale constituante, aura donc pour la France une haute signification. Nous invitons instamment tous les patriotes qui ne seraient pas encore inscrits sur les rôles à se hâter et à réclamer immédiatement leur inscription. Nous vivons sous un gouvernement qui a pour base le principe de la souveraineté du peuple, qui en veut sincèrement l'application, et qui emploie avec empressement tous les moyens de faciliter à tous l'exercice de leurs droits politiques.

» Des ordres sont donnés dans toutes les mairies, qui seront ouvertes jusqu'à minuit pour recevoir les réclamations des citoyens. Si, à l'avenir, des citoyens sont privés de l'exercice de leurs droits, c'est à eux-mêmes qu'ils devront s'en prendre. Du reste, il faut le dire à l'honneur de la population, elle s'est soumise avec empressement aux services les plus pénibles et consacrée avec dévouement à la défense de l'ordre de choses créé par la révolution de février; cet empressement et ce dévouement sont un gage de patriotisme et du discernement qu'elle apportera dans le choix de ses chefs.

» Des réunions préparatoires ont lieu dans tous les arrondissements. Dans les circonstances où se trouve la patrie, il faut plus encore que jamais ne porter à la tête de nos légions que des hommes connus par leur attachement à la République, et dont le courage soit à la hauteur de toutes les difficultés de la situation. »

L'organisation des bataillons de la garde nationale mobile marche rapidement.

M. le général Duvivier, pour faire comprendre à ces jeunes gens la portée de cette élection, leur premier acte civique, leur a adressé l'ordre du jour suivant :

« Volontaires du 3e bataillon,

» Les élections pour votre bataillon sont prochaines.

» Elles seront pour vous, pour votre honneur, pour votre avenir, pour le service de la République, un acte de la plus haute gravité.

» Recueillez-vous en vous-mêmes; soyez calmes; consultez-vous mutuellement; faites appel à votre patriotisme, à votre abnégation individuelle, à votre intelligence.

» Les chefs que vous vous donnerez seront ceux qui vous représenteront partout; choisissez-les posés, dignes, moraux, d'une conduite noble, probe, sans tache aucune.

» Les chefs que vous vous donnerez seront ceux à qui vous devrez obéir sans réplique, soit pour la discipline intérieure, soit dans les dangers et les combats; choisissez-les instruits, froids, imperturbables devant les exigences de leur devoir et devant les dangers.

» Songez que c'est votre premier acte public; songez que la nation entière vous jugera, jugera de votre avenir par le résultat que va présenter votre choix.

» Jeunes volontaires, moi, vieux soldat des champs de bataille, moi, né et élevé au bruit du canon de l'ancienne République triomphante, je fais des vœux ardents pour que Dieu, qui nous a rendu le gouvernement républicain, vous inspire! Priez-le de vous éclairer, consultez-le, recueillez-vous dans votre conscience d'honnête homme, de bon et loyal citoyen.

» Que Dieu garde la République!

» 14 mars 1848. »

Souscription pour les blessés de Février.

Relevé des versements effectués à la caisse centrale du trésor public du 28 février au 14 mars 1848.

(Première liste.)

Administration centrale du ministère des finances..........	4,058	50
1re légion de la garde nationale de Paris..	3,700	»
Administration des contributions directes.	336	»
— des douanes............	791	»
— de l'enregistrement et des domaines........	1,366	»
Administration des contributions indirect.	976	»
— des tabacs..........	321	»
La commission des monnaies..........	919	»
La cour des comptes..........	6,510	»
Le personnel de la caisse des dépôts et consignations..........	895	»
Le journal *la Réforme*..........	12,000	»
Les professeurs de la faculté de médecine.	500	»
Recette faite les 4, 5 et 6 mars au pont de Grenelle..........	231	75
La société lyrique du Caveau..........	50	»
La commune de Bry-sur-Marne (Seine)...	108	85
Le cercle de Marle (Aisne)..........	100	»
Les habitants de Fisme (Marne)........	871	»
Le collége de Châlons-sur-Marne.......	220	»
Total des versements au 15 mars....	33,954	10

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE.

(Extrait du *Moniteur*.)

On recueille avec activité les souscriptions dans les divers arrondissements de Paris. Il a été impossible aujourd'hui de réunir toutes les listes. En attendant qu'elles soient toutes réunies, nous publierons une première, par nature de commerce et d'industrie. Demain nous publierons la seconde, qui complétera le capital nécessaire pour la constitution définitive du comptoir national d'escompte.

Première liste.

Chambre de commerce..........	100,000 f.
Tribunal de commerce..........	65,000
Banquiers..........	355,000
Négociants et commissionnaires.......	216,000
Denrées coloniales..........	35,500
Journal le *National*..........	4,000
— le *Siècle*..........	10,000
Imprimeurs et libraires..........	106,500
Droguerie, bois de teinture et produits chimiques..........	21,500
Draperie..........	49,500
Rouennerie..........	18,500
Toilerie..........	24,000
Châles (fabrique et commerce).......	41,500
Soierie..........	24,500
Bonneterie..........	21,000
Chapellerie..........	16,000
Métaux..........	25,000
Compagnie des march. de bois à ouvrer	22,000
Huiles épurées..........	11,500
Papiers en gros et fabricants.........	20,500
Entrepreneurs de bâtiments..........	7,000
Compagnies de l'éclairage au gaz.....	10,000
Raffineurs de sucre..........	30,000
Vins en gros..........	19,500
Laines..........	10,000
Impressions, toiles et art. de St-Quentin.	16,000
Négociants en toiles peintes..........	10,000
Porcelaines..........	10,000
Mérinos..........	14,500
Broderies et nouveautés (fabricants)...	7,000
Soies en bottes..........	2,000
Cotons filés..........	1,000
Nouveautés (marchands de)..........	44,500
Divers..........	319,500
Total..........	1,683,500

FAITS DIVERS.

Le commandant supérieur de la marine, à Alger, a fait connaître, sous la date du 5 mars, que, le même jour, le pavillon de la République a été arboré et salué de vingt-cinq coups de canon par les forts d'Alger et les bâtiments de la marine nationale.

Le commandant supérieur ajoute : « Je me porte garant de la loyauté et du patriotisme de tous; nous savons que la République attend de sa marine les efforts les plus grands : c'est par nos actes mieux que par nos paroles que nous lui prouverons notre dévouement. »

— Aujourd'hui matin, 15 mars, a eu lieu l'exposition des ouvrages de sculpture, de peinture, des dessins et des gravures, dans les salles du Louvre. Tous les ouvrages présentés ont été admis, et ils sont au nombre de 5,180.

Toute la grande galerie, depuis les Tuileries jusqu'au grand salon, ainsi que les pièces où sont les anciens tableaux de l'école française, dont les fenêtres donnent du côté de la rivière, sont particulièrement réservées à l'exposition des tableaux.

Les sculptures occupent, au premier, les différentes salles qui forment le musée des antiquités égyptiennes et étrusques.

Les dessins occupent la salle dite des Sept Cheminées. Les gravures et les lithographies sont placées dans la salle des séances, près du pavillon de l'Horloge, et l'une des salles de l'école française, dont le plafond a été décoré par M. Coignet, a été destinée à recevoir les travaux des architectes.

L'exposition sera ouverte tous les jours de dix heures à quatre, excepté le lundi, réservé pour le nettoiement des galeries.

— Les adjoints du maire de Paris ont terminé la visite des blessés dans les hôpitaux. A l'hôpital Saint-Louis, ils sont arrivés au moment où l'on venait de rendre les derniers honneurs à un jeune combattant de vingt ans qui soutenait sa famille, et venait de succomber à la suite de ses blessures entre les bras de son père, qui avait voulu le voir encore une fois. « Je suis heureux, a-t-il dit, de mourir pour la République. Je recommande mon père à ceux qui défendent les principes pour lesquels j'ai combattu. » L'hôpital Saint-Louis a reçu 97 blessés ; leur nombre est réduit aujourd'hui à 64.

L'hôpital temporaire de Bon-Secours, qui a reçu jusqu'à 23 blessés, n'en compte plus que 12. Parmi ces blessés, on compte un élève des hôpitaux qui s'est distingué au milieu des combattants dans la journée du 24.

L'hôpital Saint-Antoine a été également visité. Cet hôpital, qui a compté jusqu'à 49 blessés, n'en contient plus que 21. L'état sanitaire des hôpitaux est très-satisfaisant. Toutes les blessures généralement marchent vers une guérison rapide. Partout c'est la même noblesse, c'est le même désintéressement. On leur demande s'ils ont besoin de secours, et ils répondent qu'ils ne veulent qu'un pantalon pour remplacer celui que les balles ont déchiré.

— Une députation de grenadiers du 1er bataillon de la 1re légion de la garde nationale vient d'adresser au Gouvernement provisoire une réclamation sur le décret qui supprime les compagnies de grenadiers et de voltigeurs.

— Une députation du village de Plaisance s'est adressée au Gouvernement provisoire pour demander que leur village forme une commune distincte de Vaugirard, et que le maire qu'ils ont nommé soit reconnu par le Gouvernement provisoire.

— M. Roux, commissaire de la République près l'arrondissement de Mantes, a présenté au Gouvernement provisoire les corps municipaux et les officiers de la garde nationale de 127 communes de l'arrondissement ; il a fait remarquer que, dans un arrondissement qui ne comptait précédemment que 565 électeurs votants, il a réuni en quelques jours, en adhésions collectives ou individuelles, plus de 2,300 signatures.

— Le *Moniteur* a publié l'instruction pour l'exécution en Algérie du décret du 5 mars, relatif aux élections générales.

Cette instruction est en tout semblable à celle qui a été publiée pour la France.

Il n'y a de différence que pour l'époque de la clôture des listes électorales, fixées pour la France au 26 mars, et pour l'Algérie au 6 avril.

— On assure que le *Conseil de Défense* est dans l'intention de demander l'établissement d'un camp de 30,000 hommes, en avant de Dijon. On est encore indécis sur le choix de l'officier général qui commanderait le rassemblement des troupes ; on désigne cependant déjà le général de division Négrier.

— Hier, le général Courtais a passé la revue des élèves de Saint-Cyr, qui retournaient à l'Ecole. Il les a remerciés, dans une chaleureuse allocution, du concours qu'ils ont prêté à la garde nationale. Aux adieux du général, les élèves ont répondu par les cris répétés de : Vive la République! vive le général Courtais! Les officiers détachés et les sous-officiers sont venus, au nom de leurs camarades, remercier le général.

— Le ministre de la guerre vient de prendre une décision en vertu de laquelle les armes à percussion qui se trouvent dans les arsenaux de l'Etat ne pourront plus être délivrées à la garde nationale et seront exclusivement réservées à l'armée.

Quant aux armes de ce genre qui auraient été déjà remises aux autorités civiles pour l'armement des gardes nationales, elles seront réintégrées dans les mains de l'autorité militaire, qui fera, en échange, délivrer des armes de l'ancien système.

— D'après les ordres envoyés par le Gouvernement dans toutes les principales villes de France, des bataillons de garde nationale mobile s'organisent sur tous les points, et l'on a la certitude qu'avant deux mois la France possédera une arrière-garde de 150,000 hommes en gardes mobiles.

— L'état-major de la garde nationale du département de la Seine nous invite à publier l'avis suivant :

« Beaucoup de gardes nationaux non habillés et nouvellement inscrits, se plaignent de n'avoir pas été commandés de garde, tandis que tous leurs camarades plus anciens dans la garde nationale sont accablés de service ; la raison est facile à donner : c'est que les gardes nationaux ont négligé de se faire inscrire sur les contrôles des compagnies de leurs circonscriptions ; leur devoir est de le faire sur-le-champ. »

— D'après la législation qui régit la garde nationale, les compagnies où le nombre des hommes excède un certain chiffre doivent nommer des officiers supplémentaires. Cette disposition reste-t-elle en vigueur, et, dans ce cas, ces officiers doivent-ils être nommés aux élections générales ?

Le chiffre légal est maintenant dépassé dans toutes les compagnies.

— La mission du secrétaire général du Gouvernement provisoire près du comptoir national d'escompte est toute d'intérêt public. Il a été placé à la tête de cette institution pour en maintenir l'esprit essentiellement favorable au petit commerce et aux travailleurs. Il ne s'occupe en aucune façon des détails de l'administration, qui sont attribués à M. Pinard, sous-directeur, à qui toutes les propositions, offres de service et autres demandes doivent être adressées.

— Le directeur du comptoir national d'escompte a l'honneur de prévenir MM. les souscripteurs d'actions qu'il fera recevoir à leur domicile, à partir de jeudi prochain 6 mars, le montant de leur souscription. Il leur sera remis en échange de leur versement un reçu provisoire signé par le directeur et l'administrateur de service, et qui sera échangé ultérieurement contre un titre définitif.

Les personnes qui désireront se faire ouvrir un compte par le comptoir sont invitées à en faire la demande au directeur, en se conformant au modèle qui leur sera délivré par l'administration.

— Une grande solennité musicale au profit des œuvres du patronage des jeunes filles abandonnées, des jeunes apprentis, de l'ouvroir de Vaugirard et des ouvrières sans ouvrage des douze arrondissements de Paris, a eu lieu aujourd'hui, 15 mars, à deux heures après-midi, au Jardin d'hiver.

Départements.

— On lit dans le *Glaneur d'Amiens*, 14 mars :

Quelques manifestations, heureusement peu graves, ont eu lieu hier de la part des ouvriers de notre ville. Dès le matin, réunis au nombre de trois ou quatre cents, ils se sont présentés à la mairie pour demander une augmentation de salaire. M. Porion, maire, après leur avoir fait part du dénuement actuel de la caisse municipale, leur a promis qu'un emprunt allait être sollicité pour pourvoir au payement de leurs travaux. Il leur est accordé, en outre, une augmentation de 10 centimes.

A deux heures, ces ouvriers étaient retournés à leurs travaux. Mais alors, d'autres moins inoffensifs parcouraient la ville en demandant une augmentation de salaire. M. le maire parvint à déterminer ces ouvriers à se retirer en leur disant qu'ils eussent à envoyer un délégué de chaque atelier, que les fabricants seraient également entendus, et que l'autorité aviserait au moyen de concilier tous les intérêts.

Ces ouvriers, ainsi détournés de leurs travaux, n'y retournèrent pas de la journée ; ils parcoururent divers quartiers de la ville ; se rendirent devant la maison de plusieurs filateurs dont ils brisèrent les vitres.

Dans cette circonstance, la garde nationale n'a pas manqué à son devoir, et des patrouilles ont parcouru la ville jusqu'à 11 heures du soir. — La nuit s'est passée sans autre bruit que celui du chant de divers airs patriotiques.

Ce matin, M. le maire d'Amiens et tout le conseil municipal sont allés remercier les commissaires du Gouvernement provisoire de la proclamation qu'ils ont publiée à la suite des troubles d'hier, et il leur ont demandé de vouloir bien continuer d'aider de leur pouvoir l'administration de la cité, pour le cas où de nouvelles mesures plus énergiques devraient être prises aujourd'hui pour le maintien de l'ordre.

Ce matin, quelques rassemblements inoffensifs ont encore eu lieu sur les places Périgord et de la Mairie. Une partie de la garde nationale et de la garnison sont sous les armes.

Lyon. — Les bruits alarmants que la malveillance fait circuler sur la situation de cette ville n'ont aucun fondement. L'ordre public n'y a pas été un seul instant troublé. Pour occuper les ouvriers sans ouvrage, l'administration a entrepris de grands travaux d'utilité publique, entre autres l'ouverture du cours des Chartreux. Cinq cents ouvriers y sont journellement employés.

— Les ouvriers de la cristallerie ont demandé au Gouvernement provisoire une augmentation de salaire et une réduction des heures de travail.

Leur pétition, couverte de près de deux cents signatures, a circulé dans beaucoup d'établissements. Plusieurs maîtres, sans attendre le résultat de cette demande, ont, dit-on, promis d'y obtempérer, et ont commencé par réduire à dix heures au lieu de douze le travail de la journée.

Le plus parfait accord règne entre les chefs de la cristallerie lyonnaise et les ouvriers.

— Par un arrêté de M. Em. Arago, affiché ce matin, et en vertu de lois antérieures, toutes les corporations religieuses non autorisées, et notamment celles des Jésuites, sont dissoutes. (*Censeur*, 13 mars.)

— M. le général de division Bourjolly a passé hier en revue la garde nationale et les troupes de la garnison. La vaste étendue de la place Bellecour suffisait à peine pour contenir le nombre d'hommes armés et non armés présents à cette solennité patriotique.

(*Idem*, 14 mars.)

— On nous écrit de Bordeaux, 13 mars :

« Un grand nombre de citoyens réunis dans les salles de l'Hôtel-de-Ville ont constitué un comité électoral qui a pris le nom de *Comité républicain de la Gironde*. M. Théod. Ducos en a été nommé président.

» Samedi, a eu lieu l'installation de M. Billaudel, nouveau maire de Bordeaux et du conseil municipal qui lui est adjoint. »

— Un club électoral, sous le titre de : *Union démocratique*, vient de s'ouvrir à Nantes.

Nouvelles de la Dynastie déchue.

Le *Times* publie les détails suivants sur Louis-Philippe et sa famille :

« L'ex-roi et l'ex-reine des Français vivent fort retirés à Claremont, au milieu de leur famille.

» Durant la semaine dernière, Louis-Philippe a reçu la visite de plusieurs amis personnels, notamment des membres appartenant à l'aristocratie britannique.

» M. Guizot est venu à Claremont plusieurs fois depuis son arrivée ici. Le duc de Montebello et M. Duchâtel sont aussi venus rendre leurs devoirs à leur ancien souverain.

» Louis-Philippe et Marie-Amélie sont en bonne santé. Le grand changement survenu dans leur situation paraît moins les affecter qu'on n'aurait pu le croire.

» L'ex-roi prend souvent l'air dans une voiture particulière aux environs de sa retraite Partout il est reçu avec respect par les habitants du voisinage. Ceci s'applique également aux ducs de Nemours et de Montpensier, qui se promènent fréquemment à cheval. »

— Le *Hampshire-Independens* contient, sur le départ de Louis-Philippe du Havre, les détails suivants qui ne manquent pas d'intérêt :

« Le jeudi soir, vers huit heures, on donna l'ordre à l'*Express* de chauffer. Un vieillard enveloppé dans un paletot de voyage, la figure presqu'entièrement couverte d'un cache-nez, avec une paire de lunettes vertes et un bonnet de voyage, descendit à bord avec l'aide du consul d'Angleterre et du capitaine Goodrige ; le consul lui disait adieu « Prenez garde, mon oncle, lui disait-il en anglais, faites attention en descendant. » Le capitaine Goodrige, lorsque le vieillard fut arrivé dans le salon, escorta une vieille dame aux cheveux blancs, les yeux rougis par les larmes, qui lui dit en anglais, mais avec un accent qui trahissait une étrangère : « Je vous suis obligée. » Le bagage des voyageurs se composait d'une petite boîte très-lourde, d'un sac qui paraissait contenir de l'argent et deux ou trois vêtements très-riches.

» Il fut un peu difficile d'abord de sortir du port ; des barques françaises avaient l'air de vouloir nous barrer le passage ; elles se déplaçaient lentement ; enfin le passage nous fut ouvert, on respira plus librement à bord. Le capitaine Paul commença à élever la voix, les passagers semblaient plus tranquilles. Le voyageur descendu le premier avait défait son bonnet ainsi que le châle qui lui enveloppait la figure. Il avait ôté ses lunettes ; quoique ses favoris fussent coupés, il n'était pas difficile de reconnaître en lui Louis-Philippe, auprès de lui étaient Marie-Amélie et le général Rumigny. Le roi (Louis-Philippe) parlait alors plus librement et disait qu'il s'était toujours trouvé en sûreté sous le pavillon anglais. La mer était mauvaise ; l'*Express* dansait soulevé par les vagues, Louis-Philippe devint fort malade.

» Il fallut le soutenir. On dressa pour lui un lit dans le salon. La reine se retira avec une femme de service dans la chambre des dames, à dix heures du soir. Tout le monde resta habillé, même la reine. — Vers minuit, nous faillîmes (c'est un homme de l'équipage qui raconte ces détails) être touchés par un gros brick. L'alarme fut à bord. La reine s'élança de la chambre des dames criant : *Oh! where is my dear gentleman ?* « Oh! où est mon cher mari? » Le roi s'empressa de la consoler ; elle l'embrassait avec effusion ; elle se lamentait sur ce qu'il courait encore des dangers après avoir échappé à tant d'autres. Le roi, très-ému, pleurait et sanglottait. On pria la reine de rentrer dans sa chambre ; elle déclara qu'elle ne quitterait plus le roi ; elle passa le reste de la nuit auprès de lui. — Tous deux parlèrent anglais pendant le voyage. Le roi semblait surtout désireux que l'on ne connût pas la route qu'il avait suivie de Paris au Havre, et il exprimait le vœu que les amis qui lui avaient facilité le moyen de se sauver ne fussent pas inquiétés à cause de lui. Louis-Philippe appelait le commandant « son bon ami Paul. » Louis-Philippe et Marie-Amélie déjeunèrent à neuf heures. Ils voulurent que 250 francs fussent distribués à l'équipage. La boîte dont j'ai parlé était remplie de pièces de 5 francs toutes neuves. (*Morning-Post*, 14 mars.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

ÉTRANGER.

ANGLETERRE.

Un incident remarquable a eu lieu dans la chambre des communes, à la fin de la séance du 13. On discutait la proposition de M. Hume relative à la réduction à un an de la durée de l'*income-tax*; M. Cobden a pris la parole pour demander la réduction des forces de terre et de mer, et en même temps il a engagé le gouvernement à accomplir toutes les réformes réclamées par le pays.

« Le gouvernement, a-t-il dit, ne doit pas trop compter ni sur ses constables en ville, ni sur ses chances de majorité dans la chambre; surtout qu'il prenne conseil de ce qui est arrivé ailleurs. (Ecoutez.) Le danger pour le pays ne vient pas de l'étranger. Ce danger n'est pas au dehors; je vous en préviens. Vous dépensez des sommes énormes pour des armements, pour des fortifications. A quoi bon? Le danger est au dedans. Ce n'est pas le peuple, ce n'est pas la déloyauté du peuple que vous avez à craindre. Non. (Applaudissements.) Nous n'avons pas en Angleterre les scènes tumultueuses qui se sont passées dans un pays voisin. (Applaudissements.) Ici, pas d'excuse, pas de justification, pas de nécessité pour de semblables tumultes : nous avons tous les droits et privilèges attachés à la liberté de discussion. Leur absence a amené la révolution en France. (Écoutez.) Ce qu'il y a à craindre, c'est que cette chambre des communes sympathise peu avec l'opinion qui domine au dehors, et qu'elle ne base point sa législation sur les strictes règles de la justice et de l'équité vis-à-vis du pays, seules capables de garantir les institutions existantes, en Angleterre comme ailleurs. » (Applaudissements.)

Lord John Russell a répondu à M. Cobden. Nous remarquons dans le discours du premier ministre de la Grande-Bretagne une tendance malheureuse vers les mesures de compression.

« Je ferai remarquer à la Chambre que lorsque le budget a été présenté tout était tranquille. Loin de moi la pensée de vouloir prophétiser des événements politiques à telle ou telle époque. Je voudrais prophétiser en ce jour moins que jamais. On s'attendait bien à des morcellements de la propriété en France ; on pensait qu'à la mort du roi il arriverait de grands troubles en France ; mais il ne fût venu à l'idée de personne que dans quelques semaines une monarchie, en apparence si ferme, passerait comme un songe, ne laissant debout rien de ce qui tout à l'heure semblait si fort et si puissant. Nul ne fût osé prédire. Nul, non plus, n'oserait dire aujourd'hui ce que le temps pourra produire (écoutez) ; et quant à moi je ne consentirai pas à désarmer. (Applaudissements.)

» Je ne consentirai pas à la réduction des budgets des armées de terre et de mer dans la situation actuelle de l'Europe (applaudissements) ; et ici je demande que l'on prenne bien note de mes paroles, afin que l'on ne se méprenne pas sur leur sens, comme on l'a fait déjà. Je fais cette déclaration, tout en désirant voir la paix de l'Europe et du monde préservée, et en ne voyant rien d'immédiatement placé devant nous qui soit de nature à mettre en danger cette paix. (Applaudissements.) Mais je dis qu'il appartient aux hommes sages et prudents, tant que toute chose sera incertaine, de ne pas affecter de la sécurité, et tant que les ténèbres s'étendront autour de nous, de ne pas prétendre que nous marchons à la lumière du grand jour. (Applaudissements.) Voilà pourquoi je ne peux pas consentir à ce que la taxe du revenu ne soit continuée que pour an !

» Quant à l'Irlande, j'ai la confiance que nous pourrons lutter avec succès contre les tentatives de sédition, quoique jamais peut-être la trahison n'ait tenu un si audacieux langage. Oui, nous réprimerons, si vous le voulez, si vous nous en donnez la force, ces résolutions de se rallier à tout ennemi quel qu'il soit, refusant de s'incliner devant la souveraineté de la Grande-Bretagne. Nous pourrons réprimer ces conspirations, et maintenir, pour le bonheur du peuple irlandais, cette suprématie de l'ordre et de la loi, sans laquelle c'en est fait de toute amélioration dans l'industrie, la civilisation, la morale, la religion. (Applaudissements.) Du moins nous y ferons nos efforts. Nous ne nous aveuglons pas sur les difficultés de notre position. Nous connaissons les périls qui peuvent nous environner de toutes parts ; mais, avec la confiance de la chambre, nous lutterons et nous triompherons. (Applaudissements.) »

La proposition de M. Hume a été repoussée à une majorité de 363 voix contre 138.

— La nouvelle du départ de Londres du duc et de la duchesse de Montpensier est donnée par le *Court Newsman*, et répétée par les journaux.

BELGIQUE.

En Belgique, comme partout, notre révolution a causé une vive et profonde émotion. *L'Indépendance*, organe semi-officiel du gouvernement belge, appré-

cie, dans un article remarquable dont nous citons quelques extraits, la position qu'elle fait à ce pays, relativement à la Hollande, et les devoirs que lui imposent les bonnes et anciennes relations des deux pays.

« La Belgique a accueilli avec un sentiment de satisfaction non équivoque l'expression des témoignages de sympathie et d'amitié des principaux organes de l'opinion en Hollande. Il est naturel qu'à l'heure du danger les peuples qui ont des intérêts communs à défendre se rapprochent, et que l'antagonisme national plus ou moins prononcé disparaisse devant la nécessité de maintenir les premiers biens d'un peuple, l'indépendance et la liberté.

» Mais la Hollande comprendra que, dans les graves circonstances où nous nous trouvons, il n'est pas permis à la Belgique d'oublier son origine ni les services qui lui ont été rendus par la France. L'érection du royaume des Pays-Bas avait été inspirée par une pensée hostile à la France. La révolution de Septembre a fait tomber cette barrière élevée par la Sainte-Alliance pour arrêter le développement des idées de liberté et de progrès.

» Aujourd'hui plus que jamais, il importe qu'on ne puisse relever indirectement une barrière que la Belgique et la France ont vue tomber avec une égale satisfaction. C'est ainsi que la question extérieure est comprise chez nous, et nous croyons qu'on ne saurait l'envisager autrement.

» Qu'on n'ajoute donc aucune foi au bruit qu'on avait fait courir qu'un traité secret avait été signé par la Hollande et la Belgique dans un intérêt de défense commune. Ce bruit n'a pas le moindre fondement. Les meilleurs rapports règnent entre les gouvernements des deux pays, mais ces rapports peuvent être avoués hautement, et n'ont rien, absolument rien qui doive alarmer nos voisins du Midi sur les intentions d'un peuple qui sera toujours leur plus sincère et leur plus fidèle allié. »

ALLEMAGNE.

AUTRICHE. *Vienne, 10 mars.* — La *Gazette officielle de Vienne* de ce jour contient l'article suivant :

« En présence des événements importants qui viennent de s'accomplir, sa majesté croit devoir s'expliquer sur ses intentions. Elle considère le changement de gouvernement en France comme une affaire intérieure de ce pays. L'Autriche est bien éloignée de vouloir intervenir médiatement ou immédiatement dans es affaires de France. Sa majesté considère comme de son devoir de maintenir les institutions de ses États, et elle saura remplir ce devoir dans toute son étendue. Mais si, contre toute attente, les traités européens existants ou les frontières des États de l'empire ou de la confédération germanique étaient menacés par l'ennemi, sa majesté repousserait une semblable aggression par tous les moyens que la Providence a mis à sa disposition. »

— On écrit de Munich, 10 mars :

« Hier matin, la nouvelle de l'arrivée de la comtesse de Landsfeld s'est répandue. On apprit qu'elle avait passé un instant ici en habits d'homme, mais que le roi l'avait fait arrêter par des gendarmes et l'avait fait conduire hors de la ville. Elle est retournée à Lindau sous escorte de la police. — Hier, le roi, en entrant au théâtre a été applaudi, et le bon public a chanté la mélodie *Dieu bénisse le roi!* »

DUCHÉ DE BADE. *Carlsruhe, 10 mars.* — Hier, dans la séance de la 2e chambre des États, M. Kapp a demandé au gouvernement des explications sur un fait affirmé par plusieurs journaux ; à savoir, que les souverains étrangers ont osé conseiller au grand-duc de ne pas continuer à faire des concessions. « Les cabinets qui ont l'audace de mentir en face du peuple, a-t-il dit, tombent dans l'impuissance, et leurs baïonnettes ne sont que des allumettes. Si une union entre ces cabinets et le czar avait lieu, elle attirerait sur eux la malédiction de l'Europe, et le peuple les déclarerait coupables de haute trahison. »

Le conseiller du roi, M. Bekk, s'obstinant à garder le silence, M. Brentano s'est écrié : « Celui qui connaît le système des hommes d'État sait que le silence signifie oui et non. Le député Kapp a dit que le bruit courait que le cabinet prussien avait conseillé au grand-duc de s'arrêter dans ses réformes. M. Bekk n'a rien répondu. Je prie M. le ministre de vouloir bien répondre catégoriquement.

Le conseiller d'état Bekk : Je ne puis pas communiquer à la chambre les correspondances du gouvernement. C'est d'ailleurs l'affaire du ministre des affaires étrangères. La nouvelle telle que l'a donnée M. Kapp est inexacte. En supposant même qu'un conseil ait été donné au gouvernement, ses actes sont de nature à tranquilliser les esprits.

M. Hecker : Connaissant les dispositions du peuple, je vous déclare, monsieur le ministre de l'intérieur, qu'au premier soldat prussien qui mettra le pied sur le territoire de Bade, et au premier soldat russe qui arriverait en Allemagne, le tocsin de l'insurrection retentirait dans toute l'Allemagne. Je vous donne cette assurance au nom de l'honneur de l'Allemagne et du pays de Bade.

M. Kapp : La réponse du ministre semble prouver précisément qu'un conseil a été donné. Il n'y a point de mystère dans la politique allemande. Il faut que le peuple connaisse le nom d'un pareil cabinet pour le mettre au pilori et pour qu'il ne puisse pas opprimer la liberté en s'alliant à des Baskirs.

M. Wetz : Si quelques cabinets allemands voulaient marcher contre nous, qu'ils le fassent. J'exprime ici l'espoir que les peuples se détacheront de ces cabinets et qu'ils seront toujours sans force intérieure ou extérieure. Je crois devoir parler ainsi au nom de l'honneur du peuple allemand.

(*Journal allem. de Francfort*, 13 mars.)

HESSE ÉLECTORALE. — *Cassel, 11 mars.* — Les députés de la ville de Hanau étant près de quitter la ville de Cassel, parce qu'ils n'avaient pu parvenir à obtenir une réponse affirmative de l'électeur au sujet de leurs demandes, le peuple les a retenus. Des excès ont eu lieu ensuite devant le palais de l'électeur, et c'est alors que ce dernier a cédé aux instances réitérées des députés en leur accordant tout ce qu'ils ont demandé. (*Journal de Francfort.*)

Francfort, 11 mars. — Je puis vous annoncer d'une manière positive que la diète a décidé que l'ancienne aigle impériale et les couleurs de l'ancienne bannière impériale de l'Allemagne, noir, rouge, or, seront les armes et les couleurs de la confédération germanique. On n'aurait pas pu trouver d'emblèmes plus convenables, car ce sont les signes historiques qui pendant mille ans ont marqué l'unité de toutes les races germaniques.

Du Mein, 11 mars. — Un courrier arrivé de Vienne nous apporte la nouvelle que le prince Jean, qui est très-aimé du peuple, est appelé dans la conférence d'État. — On dit que la noblesse de Milan s'est reconciliée avec le gouvernement. C'était elle surtout qui entretenait le mécontentement. — A Vienne, les fonds ont monté de 9 à 10 pour cent.

(*Gazette de Carlsruhe, 13 mars.*)

PRUSSE-RHÉNANE. — *Cologne, 13 mars.* — On assure que le roi a nommé son frère, le prince de Prusse, gouverneur-général de la province rhénane. S. A. R. résidera à Cologne. (*Gazette de Cologne*, 14 mars.)

PRUSSE. — La nouvelle donnée hier par plusieurs journaux que le roi de Prusse venait d'accorder à ses États la liberté de la Presse n'est pas tout-à-fait exacte. Le roi, sans s'opposer à l'abolition de la censure, désire néanmoins entourer la liberté de la presse de certaines garanties. Il veut en même temps que ces mesures aient un caractère général et commun à toute l'Allemagne. Voici les termes mêmes de l'ordonnance publiée par la *Gazette universelle de Prusse* du 11 mars :

« La diète germanique a adopté, le 3 de ce mois, la résolution suivante :

» 1° Chaque État de la Confédération est libre d'abolir la censure et d'introduire la liberté de la presse.

» 2° Ceci ne saurait toutefois avoir lieu que sous des garanties qui prémuniraient les autres États de la Confédération et toute la Confédération contre les abus de la presse.

» Cette résolution a posé des bases d'après lesquelles j'avais déjà proposé de former une nouvelle législation de la presse ; il n'y aurait donc de ma part aucun obstacle à l'abolition de la censure, si je n'étais retenu par un vif désir d'arriver dans cette question, comme dans beaucoup d'autres, à une loi fédérale commune à toute l'Allemagne.

» En conséquence, je charge mon ministère d'Etat de faire sans délai les démarches nécessaires pour que mes propositions à la diète germanique obtiennent une prompte solution. Dans le cas où cette démarche rencontrerait des obstacles ou des retards, j'entreprendrais provisoirement, en me réservant de consulter les Etats à ce sujet, une réforme de la presse, dont le point de départ serait l'abolition de la censure. »

ITALIE.

— On lit dans les correspondances de Naples, 6 mars :

« Le ministère, forcé par l'opinion publique de se retirer, a cherché à rendre impossible, ou au moins très-difficile, la recomposition d'un nouveau cabinet. Ainsi, il voudrait faire croire que c'est par esprit national qu'il refuse de consentir à ce que la Sicile ait une garnison sicilienne. Mais après avoir accordé un parlement séparé, avec des pouvoirs administratifs et législatifs également séparés, quel intérêt peut avoir la nation à tenir garnison en Sicile? Evidemment, le ministère confond l'intérêt dynastique avec l'intérêt national, et ne comprend point que le roi nourrit l'idée de détruire plus tard cette liberté que les Siciliens ont conquise par leur sang, chose qu'il ne pourrait faire tant qu'il y aurait une garnison sicilienne en Sicile.

Tel est l'état des choses, et la guerre civile paraît inévitable. Nous verrons donc des armes italiennes se tourner contre la seule partie d'Italie où flotte le pavillon sicilien, le pavillon national.

— Le *Nouvelliste de Marseille* publie une lettre de Messine, 29 février, dans laquelle nous lisons les passages suivants :

« Nous avons été bombardés depuis le 22 jusqu'au 27. Hier, il y a eu trève et il paraît qu'elle continuera aujourd'hui. Loin d'être découragés par ce cruel bombardement, nous nous résignerons à voir anéantir notre magnifique ville de Messine, pourvu que la liberté triomphe. L'incendie, qui a été mis au *port-franc* par une bombe, le 26 février, continue encore. Il paraît que le nouvel Attila a juré de détruire nos maisons et nos fortunes pour se venger des pertes que les vaillants Messinois font éprouver à ses troupes.

» Le Bourbon de Naples s'apprête à faire transporter en Sicile 15,000 soldats. Faisons des vœux pour que le sang de cette guerre impie retombe sur la tête de Ferdinand II.

« La proclamation de la République française n'était pas encore connue à Naples ; car voici ce qu'on écrit, à la date du 6 ; on n'y connaissait que la chute de M. Guizot : — « Je vous dépeindrai difficilement la joie qu'a produite ici la chute de M. Guizot et les nouvelles de Paris. Hier au soir, dans les cafés, dans les rues et au *Largo del Palazzo Reale*, des milliers de personnes criaient : Vive Paris ! vive la France ! »

— A Rome, la République française a été proclamée par les Français et le peuple romain au milieu des trépignements d'une joie indicible.

— M. Rossi ne reçoit personne, et renvoie tous ceux qui se rendent au palais de France pour avoir des nouvelles. Cette attitude blesse le sentiment français ; nos compatriotes ont reçu une ovation de la part de la population romaine. Ainsi on a proclamé la République française devant l'Académie des Beaux-Arts, au Cercle français *et rien n'a eu lieu devant le palais de l'ambassade*. Ces faits n'ont pas besoin de commentaires.

On écrit de Jérusalem, à la date du 3 février :

Le nouveau patriarche latin, Mgr Valerga, a fait son entrée solennelle à Jérusalem le 17 janvier, au milieu du concours de toute la population catholique qui s'était portée à sa rencontre. On y remarquait aussi une députation d'israélites ayant en tête le khakambachi.

Le pacha, interprète des sentiments de tolérance et de respect de son gouvernement pour tous les cultes, avait envoyé une escorte de ses gardes. Les religieux de Terre-Sainte sont venus la croix en tête et avec leurs surplis, recevoir aux portes de la ville le jeune prélat, dont tous les regards admiraient l'air de dignité, si bien allié aux grâces de la jeunesse.

Nous espérons que sa venue mettra un terme aux empiétements et aux vexations dont les Latins sont victimes.

NOUVELLES DES BOURSES ÉTRANGÈRES.

Londres, 14 mars.

Cité, midi.—Les fonds anglais ont ouvert avec plus de fermeté ce matin, mais ils n'ont pas soutenu la hausse. Les consolidés pour compte ont été faits à 80 1/4 1/2 81, et au comptant, 81 3/8 1/2 81. Les actions des chemins de fer sont lourdes.

Cité, 2 heures. — Les consolidés sont languissants, à 80 7/8, 81 1/8.

Clôture, 4 heures.— Consolidés 80 7/8 à 81.

Fonds étrangers. — Esp. act., 11 3/8 ; dito 3 0/0, 21 3/4 à 22 1/4; portugais, 4 0/0, 14 1/4; pet., 16; brésiliens, 72 à 70; nouv., 69 ; mexicains, 14 1/2, 15 à 14 1/4 ; holl. 4 0/0, 60 à 63; belges, 4 1/2, 62.

Chemins français. — Paris à Rouen, 15 à 20; Paris à-Orléans, 30 à 35 ; Rouen au Havre, 8 à 9 ; Nord, 7 1/2 à 7; Boulogne à Amiens, 5 à 6; Or-léans à Vierzon, 10 à 5 ; Orléans à Bordeaux, 4 1/4 à 3 3/4; Paris à Strasbourg, 7 à 6; Tours à Nantes, 7 1/2 à 6 1/2; Paris à Lyon, 9 à 8 1/2.

Amsterdam, 13 mars. — 5 % esp., 9 3/4 à 10 ; gros. pièces, 8 à 8 5/8 ; 3 0/0 esp., 21 1/2 ; 3 0/0 int., 18 à 17 7/8 ; coup., 7 1/4 à 8 3/8; pass., 2 3/4 à 7/8; portug., 3 0/0, 14 1/4 à 1/2 ; id., 4 0/0, 14 3/4 à 15 1/2. Intég. 2 1/2 à 42 1/2 ; 3 0/0, 49 3/4; 4 0/0 65 ; Ard. (de 510) 8 1/2 à 9.

Bruxelles, 14 mars.—Emp. ard., 9 1/4; 5 0/0 1840, 70; 4 1/2, 67; 3 0/0, 55; banq. belge, 66.

Madrid, 9 mars. — 3 0/0, 24, 24 1/4 à 1/2; au comptant (après la bourse, 24 5/8 3/4 arg.); 5 0/0, après la bourse, 14 1/4 3/8 arg.; dette sans intérêt, après la bourse, 4 3/4 arg.; changes: Paris, 5, 6 arg.; Londres, 47/50 pap.

Lyon, 13 mars. — Chemins de fer. Comptant : Paris à Orléans, 830 ; Nord, 365 ; Paris à Lyon, 305 ; Mines de la Loire, 310-280.

Vienne, 10 mars. — 5 0/0 mét., 85 1/2; 4 0/0, 74; 3 0/0, 58; banque, 1220; Nord, 95 1/2 ; Gloggnitz, 85.

BOURSE DE PARIS.—Mercredi 15 Mars.

La suspension de la maison Ganneron, la foule qui se presse à la Banque de France, pour demander l'échange des billets, l'agitation de la garde nationale et une foule d'autres bruits, ont exercé une influence fâcheuse sur la Bourse, et tous les fonds sont en grande baisse. L'or a monté à 100 fr. Le Francfort à 212. On parlait à la fin d'une mesure financière qui remédierait à la crise, ce qui a fait remonter le 500 de 65 à 69.

FONDS PUBLICS. — *Cours de clôture 3 heures.*

	Au compt.	Fin cour'.	A Prime.
France 3 0/0........	46 »	»	»
— 4 0/0........	60	»	»
— 4 1/2 0/0.....	»	»	»
— 5 0/0........	69 »	»	»
Emprunt............	»	»	»
Bons du Trésor......	»		
Actions de la Banque...	1300		
Comptoir d'Alger......	»		
Belgique 1840 5 0/0....	66		
— 1842 5 0/0.....	75		
— 4 1/2 0/0.......	»		
— 3 0/0..........	»		
— 2 1/2 0/0.......	»		
Naples 5 0/0.........	70 »		
Rome 5 0/0..........	67		
Espagne 3 0/0........	22		
— intérieure 3 0/0.	»		
— 5 0/0..........	»		
— passive........	»		
Chemin de St-Germain.	»		
— Versailles (r. d.)	100		
— id. (r. g.).	100		
— Orléans........	690		
— Rouen.........	400		
— Hâvre..........	»		
— Marseille.......	230		
— Bâle...........	80		
— Centre.........	222		
— Boulogne.......	160		
— Bordeaux......	395		
— Nord..........	330		
— Montereau.....	»		
— Lyon..........	287		
— Strasbourg.....	335		
— Tours, Nantes..	275		
— Dieppe et Fécamp	»		
— Bordeaux, Teste.	»		
— Grand-Combe..	»		
— Montpell., Cette.	»		
— Anvers à Gand..	»		

Oblig. de la Ville	997
Caisse hypoth..	»
Oblig. Gouin...	»
— Ganneron	»
— Baudon..	»
— Béchet...	»
— C. Legendre	»
Quatre canaux.	»
Jouissance id..	»
Aveyron	»
Zinc V. Mont..	2200
— Nouv. —	»
Monceaux.....	»
Ob. St-Germain	»
— Orléans...	»
— Rouen....	»
— Hâvre....	»
— Marseille..	»
Gaz français...	»

CHANGES, 90 jours.

Hambourg.....	83 3/4
Berlin........	361 »
Londres.......	25 45
Madrid........	490 »
Vienne........	248 3/4
Amsterdam....	210 1/4
Francfort s/m..	210 »
Milan.........	»
Trieste........	248 1/2
Naples........	418 »
Or en barres...	70 »
Louis d'ors....	70 »
Arg. en barres.	5 »

Les rédacteurs : HIPPOLYTE CASTILLE, MOLINARI.

PROGRAMME DES SPECTACLES DU 15 MARS.

THÉATRE DE LA NATION.
On commence à 7 h. 1/4.
2e acte de
DE COMTE ORY,
op. 2 a. Scribe, Delestre, Rossini.
le comte Barbot
Raimbault Portheault
le gouverneur Génibrel
chevaliers : F. Prévot, Molinier, Kœning, Chazotte, Denzel, Hens, Robert.
la comtesse, mesd. Nau
Isolier d'Halbert
Ragonde Faccioli
paysanne Bouvenne
Aline Bengrass
GRISELDIS,
ballet-pant. 3 actes.
Dumanoir, Maziller, Adam.
Jacobus Berthier
le roi Mazillier
le prince Petipa
Hassan Monet
ambassadeur Lenfant
Griseldis mad. C. Grisi

TH. DE LA RÉPUBLIQUE.
On commence à 7 h. 0/0.
LE CHATEAU DE CARTES,
com. 3 a. en vers, Bayard.
Durand Régnier
Deflins Samson
Charles Leroux
André Riché
Joseph Mathieu
la baronne Mmes Denain
Hortense Brohan
Jenny Worms
KERMOR.
Rostrang Brindeau
Maxime Raphael
Périnet Riché
la marquise mesd. Thénard
la comtesse Bonval
Catherine Rébecca
Gertrude Crosnier
UN CAPRICE,
c. 1 a., A. Musset.
de Chauvigny Brindeau
valet Mathieu
Mathilde Mmes Judith
Mlle de Léry Allan

OPÉRA-COMIQUE.
On commence à 6 h. 0/0.
LE TROMPETTE.
HAYDÉE OU LE SECRET.
op.-c. en 3 a., Scribe, Auber.
Edgardo Roger
Asthon H.-Léon
Andréa Audran
Dominico Ricquier
Rafaela Mmes Grimm
Haydée Lavoye

ODÉON.
On commence à 7 h. 0/0.
LE DÉPIT AMOUREUX,
c. 2 a., Molière.
LA FILLE D'ESCHYLE.
étude antique 5 actes, Autran
Sophocle Leferrière
Eschyle Randoux
Théoclès Darcourt
Oromédon Ballande
Agamède Baptiste
Hermodore Harville
Hypsinor Osmont
Méganire mesd. Laurent
Eurynome Dupont

THÉATRE-HISTORIQUE.
On commence à 7 h. 0/0.
MONTE-CHRISTO.
dr. 5 a. 6 tab. A. Dumas, A. Maquet.
(1re soirée.)
Dantès Mélingue
Danglars Chéri
Morel, St-Léon
Pénélon Barré
Caderousse Boutin
Dantès père Cullier
Noirtier, Dupuis
Fernand, George
Villefort Lacressonni.
Faria Bonnet
Antoine Charles
Bertuccio Crette
Raville Beaulieu
le Gouverneur Peupin
un agent de pol. Lefèvre
Mercédès mesd. Lacressonni·
la Carconte Person
Grignolle Jouve
René Maillet
Delistel Leval
mad. Morel, Fontenay
fem. de chambre. Betzy

OPÉRA-NATIONAL.
On commence à 7 h.
LA JARDINIÈRE.
DON QUICHOTTE,
don Quichotte Hervé
Sancho J. Keim
1re représentation de :
LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.!

VAUDEVILLE.
On commence à 0 h. 0/0.
INCESSAMMENT L'OUVERTURE.

VARIÉTÉS.
On commencera à 6 h. 1/2.
UN MOUSQUETAIRE GRIS.
com.-v. 2 a. Rosier.
Le vicomte Lafont
Chevalier Cachardy
Vieuxbois Rébard
Louise Mes Constance
Dutillet Thibaut.
1re représentation de :
MADELEINE,
v. 1 a.
Picpus Rébard
Nestor Pérey
Bonigaud Amédée
Charles St-Just
Hannibal Gallin
la baronne mesd. Jollivet
Madelinette Delorme
Madeleine Virginie

GYMNASE.
On commence à 7 h. 0/0.
LE POUVOIR D'UNE FEMME,
com.-v. 2 a.
Sainte-Luce Bouffé
Perlin Rébard
Mondidier Cachardy
Briquet Kopp
Delaunay mesd. Pagis
Gabrielle Cenau
Dumonblanc Jolivet
Marguerite Pélagie
Jules Potel
Louis Eléonore
ETHER MAGNÉTISME ET HATCHIS,
v. 1 a. J. Cordier, Clairville.
Guimauve Rébard
Pivoine Dussert
Clovis Péroy
Valérie mesd. Flore
Pauline Constance
Marianne Potel

THÉATRE MONTANSIER.
On commence à 7 h. 0/0.
LES 3 DIMANCHES,
v. 3 a. Cogniard.
Intermèdes.
LE CAMARADE DE LIT, v. 1 a.
Vanderburg, F. Langlé.
34 FRANCS OU SINON !
v. 1 a.
Blandureau Sainville
Roquet Grassot
Poléon Germain
Gaudillard Kalékaire
Anaïs mesd. Pauline
mad. Blandureau Grassot
UN JEUNE HOMME PRESSÉ,
v. 1 acte.
Dardard, Ravel — Ponbichet Sainville — Colardeau, A. Tousez.

PORTE-SAINT-MARTIN.
On commence à 6 h. 0/0.
GUILLAUME TELL,
dr. 5 a. V. Boileau.
Guillaume Tell Raucourt
Stauffacher Jemma
Walter Furst Marius
Melchtal Linville
Ruodi Dubois
Conrad Déchampt
Rosselman Moessard
Verni Vissot
Friesard Albert
Gessier Mulin
Meier St-Amand
Stressi Néraut
Hedwige, Mmes Halley
Gertrude Daubrun
Armgart Charton
Jemmy Désirée
Walter Tell Daroux
LA FIN DU MONDE,
revue 3 a.
Jouée par MM. Perrin, Gabriel, Potier, Moessard, Tournan, Vissot, Dubois, Albert, St-Amand, Benjamin, Mayer, Marchand, Gredelu, Tassin, Nérault, Cotti, Potonnier. — mesd. Amant, Grave, Génot, Désirée, Daroux, Boutin, Eléonore,
Chant de la République.

GAITÉ.
On commence à 6 h. 1/2.
LES DEUX GAMINS.
Chants Nationaux.
LE PACTE DE FAMINE,
dr. 5 a.
Beaumont Surville
Marcel Gouget
Saint-Val Emmanuel
Malisset Serres
de Chaumont Rosier
Boyrel Charlet
Louise mesd Meignan
Firmin Ysannah
la Petit-Pas Clara Blum
Marianne Eléonore

AMBIGU.
On commence à 5 h. 1/2.
LE 24 FÉVRIER.
A propos en vers, joué par M. Montdidier et Mlle Sarah-Félix.
NOTRE-DAME-DES-ANGES,
dr. 5 actes.
Précédé de :
UN MARIAGE EN 1793,
Prologue en un acte,
Frédéric Mondidier
de Trénitz Chilly
Maurice G. Guichard
Bernard Arnault
Gauthier Stainville
Pandeloup Ménier
Michel Laurent
maître d'hôtel Thierry
Thérèse Mmes Guyon
Louise Naptal-Arn.
Catherine Lemaire

COMTE.
LE BERGER,
LES NICHES DE CÉSAR,
LE PARAPLUIE FANTASTIQUE,
ARLEQUIN.

FOLIES.
LSE 2 POMMADES,
LE MARIAGE,
LA ROSE.
LA THÉLÈME

DIORAMA.
Boulevart Bonne - Nouvelle, tous les jours de 10 à 4 h

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 8.